



Madame Muriel PREUX
DSAC centre-est
69 127 Lyon-Saint Exupéry Aéroport

Vourles, le 25 mai 2022
A l'attention de Madame Muriel
PREUX

LRAR n°1A 174 586 7691 6 – Avancée par mail
Nos références : 20220525.EM2CPA@DSAC – PCL AC

Objet : Dossier de demande d'enregistrement
Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Madame,

Dans le cadre du projet d'implantation d'un entrepôt de fret sur la commune de Colombier-Saugnieu, d'une emprise foncière totale d'environ 5,2 hectares, au sein du périmètre de l'aéroport de Lyon-St-Exupéry sur la parcelle 1022 section OE (voir plan en pièce-jointe '*Plan définition parcellaire 18/02/2022*'), et conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- Évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- Interdictions ou limitations d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Philippe CHAUDRE-LESOEUR
Directeur de Programmes

Annexe : *Plan définition parcellaire 18/02/2022*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



03 JUIN 2022

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Ouest

Lyon, le **02 JUIN 2022**

*Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est
Division régulation et développement durable*

Monsieur Philippe Chaudre-Lesoer
Groupe EM2C
14 chemin de la Plaine
69390 Vourles

Nos réf. : 22-2188
Vos réf. : 20220525.EM2CPA@DSAC-PCL AC
Affaire suivie par : Patrick Bronner
Patrick.bronner@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 68 51 – **Mob.** : 06 16 43 12 29

Objet : Entrepôt de fret dans l'emprise de l'aéroport de Lyon-St-Exupéry
– Remise en état de site lors de l'arrêt définitif des installations
Copie : Aéroports de Lyon (Attn : M. Lionel Lassagne)

Monsieur,

Dans le cadre du projet cité en objet et prévu sur la parcelle 1022 section OE de la commune de Colombier-Saugnieu, vous m'interrogez pour avis et éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site.

Vous vous engagez, dès l'arrêt de l'exploitation du site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- Évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- Interdictions ou limitations d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Je vous donne mon accord pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces différentes mesures sous réserve qu'elles soient effectuées par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués ou disposant de compétences équivalentes en matière de prestations de services dans ce domaine, conformément aux dispositions du point III de l'article R512-39-1 du code de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Muriel PREUX
Directrice de la Sécurité de
l'Aviation Civile
Centre-Est



Mairie de Colombier-Saugnieu
14 Rue de la Mairie
69124 Colombier-Saugnieu

Vourles, le 25 mai 2022
A l'attention de Monsieur le Maire

LRAR n°1A 174 586 7694 7

Nos références : 20220525.EM2CPA@Mairie – PCL AC

Objet : Dossier de demande d'enregistrement
Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Dans le cadre du projet d'implantation d'un entrepôt de fret sur la commune de Colombier-Saugnieu, d'une emprise totale d'environ 5,2 hectares, au sein du périmètre de l'aéroport de Lyon-St-Exupéry sur la parcelle 1022 section OE (voir plan en pièce-jointe '*Plan définition parcellaire 18/02/2022*'), et conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- Évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- Interdictions ou limitations d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Philippe CHAUDRE-LESOEUR
Directeur de Programmes

Annexe : *Plan définition parcellaire 18/02/2022*

En provenance de :

~~Mairie de Colombier Sauvignieu
Mairie de Muret
14 rue de la Mairie
69174 COLOMBIER SAUVIGNIEU~~

SR92 VZ-HUZ-SL1G03520P08-04/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 174 586 7694 7



L45 EM2C PA - AC

Renvoyer à

FRAB

EM2C PROMOTION AMENAGEMENT

Présenté / Avisé le :	
Distribué le : 31/05	
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

14 Chemin de la Plaine

69390 VOURLES

01 JUN 2022

